# Point de presse Legault – 22 mai

**Museums, public libraries and drive-in movie theaters**

* Will reopen on May 29th
* Only the staff will be allowed to circulate inside the libraries. The public will have to stay close to the counters.
* Recording studios can resume their activities on June 1st (no public allowed).
* Guidelines for those businesses: <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-musees-bibliotheques.aspx>

# Point de presse Legault – 21 mai

**Day camps and summer camps for children**

* **June 22** : **day camps** all across the province can start their activities
* Maximum ratio kids/educator : 4/1 for 3-4 years old; 5/1 for 5-6 years old; 7/1 for 7-8 years old; 10/1 for 9 years old and older
* Activities will need to meet the requirements of social distancing and basic hygiene rules
* Guidelines for day camps: <https://campsquebec.com/mesures-covid19>
* **Summer camps (where children sleep over)** **are not** authorized to operate this summer
* **Specialized summer camps** (e.g. for people with disabilities, etc.) can operate this summer

# Points de presse 20 mai – (1) Geneviève Guilbault et (2) Danielle McCann

**Outside gatherings**

* Allowed starting May 22 (this Friday)
* Maximum 10 people
* People from a maximum of three different households
* A distance of 2 meters must be kept at all time between people from different households, as much as possible
* Those rules will apply to children who want to play together outside
* People are strongly recommended to wear masks or face covering
* Indoors gatherings still forbidden
* Non-essential traveling between regions remains non-recommended

**Activities that can restart on June 1st in all the province**

* Dental care (with special preventive measures)
* Therapeutic care services and clinics: physical therapy, occupational therapy, psychology, optometry, social work, family therapy, nutritionist, speech therapists, etc. (list available: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reprise-graduelle-activites-mesures-ralentissement-covid19/>)
* Pet grooming salons
* CNESST guidelines will available for businesses. Consult their website.

**Activities that can restart on June 1st EXCEPT in the region of Montreal and MRC de Joliette**

* Personal care and beauty services (hairdressers, beauty and pedicure salons, tattoo artists, etc.)
* CNESST guidelines will available for businesses. Consult their website.
* Date to be determined for the region of Montreal and MRC de Joliette

# Point de presse Legault – 19 mai

Annonces prévues cette semaine au sujet du déconfinement dans plusieurs secteurs : coiffeurs, massothérapeutes, camps de jour, rassemblements.

# Point de presse Legault – 18 mai

**Déconfinement dans le Grand Montréal :**

* Confirmation que les commerces avec portes extérieures pourront rouvrir le 25 mai
* Confirmation que les services de garde pourront rouvrir le 1er juin, mais que le nombre de places sera limité pour respecter les mesures de distanciation sociale

**Autres :**

* Annonce de la reprise graduelle des activités mises en pause, notamment les chirurgies non-urgentes, plus rapidement dans les régions froides et plus graduellement dans les régions chaudes, y compris Montréal.
* Encouragements +++ à plusieurs reprises concernant le port du masque lors des sorties à l’extérieur

# Point de presse Legault 15 - mai

**Masques**

* Québec fournira 1 million de masques à Montréal
* Port du masque très fortement recommandé dans les transports en commun à Montréal
* Port du masque très fortement recommandé pour les sorties à l’extérieur dans les quartiers rouges à Montréal
* Possible que le port du masque devienne obligatoire éventuellement

# Point de presse Legault 14 - mai

**Report des réouvertures à Montréal**

* Les écoles primaires rouvriront à la fin de l’été, en même temps que le secondaire
* Réouverture des services de garde le 1er juin au lieu du 25 mai
* Réouverture des commerces toujours souhaitée pour le 25 mai, mais aucune décision n’est prise aujourd’hui

**Réouverture des parcs de la SÉPAQ - précisions**

* 20 mai : réouverture graduelle
  + À la journée (camping interdit)
  + Sentiers accessibles
  + Pêche à la journée accessible
  + Bâtiments publics non accessibles, y compris les toilettes

# Point de presse Isabelle Charest, Ministre déléguée à l’éducation - 13 mai

**Reprise des activités sportives et de plein air**

* De façon graduelle, en fonction de 5 critères :
  + (1) Distanciation physique durant l’activité : peut-on garder deux mètres?
  + (2) Lieu de pratique : très préférable que ce soit à l’extérieur
  + (3) Équipement requis : faut-il partager?
  + (4) Contexte de pratique : est-ce une pratique libre, un entraînement supervisé, une compétition, etc.
  + (5) Déplacements : faut-il se déplacer pour se rendre sur le lieu de l’activité? Les activités locales sont encouragées.
* **À compter du 20 mai, y compris à Montréal :** 
  + Pratique individuelle ou à deux, sans contacts, des activités extérieures suivantes :
  + Cyclisme; athlétisme (épreuves de course et de lancer qui se déroulent à l'extérieur); aviron (embarcations en simple); canoë et kayak de vitesse (embarcations simples); canot et kayak d'eau vive et d'eau calme; course à pied; escalade de rocher; kayak de mer; kitesurf; natation en eau libre (ex. lacs); patin à roulettes; pêche à la journée; planche à pagaie; plongée sous-marine, apnée sportive extérieure; randonnée à cheval extérieure; randonnée pédestre; ski à roulettes; surf; tennis en simple et à l'extérieur; triathlon (portion de natation en eau libre seulement); vélo; voile (embarcations simple); golf.
  + Implique une réouverture de la SÉPAQ (non spécifié si 20 mai ou plus tard)
  + Les gens du Grand Montréal sont encouragés à rester dans leur région pour pratiquer ces activités.
  + Il s’agit de la phase 1. Dates non déterminées pour les autres phases.

# Point de presse Legault – 12 mai

**Mesures préventives : port du masque**

* Les gens sont très fortement encouragés à porter des masques/couvres-visages lorsqu’ils sortent de chez eux.
* Doit devenir partie intégrante de l’étiquette respiratoire.
* S’ajoute aux deux consignes préventives de bases : lavage de mains et distance de deux mètres.
* L’efficacité réelle n’est pas encore connue

# Point de presse Legault – 11 mai

**Conclusions de deux études de l’INSPQ parues le 8 mai :**

* La situation est sous contrôle hors-grand-Montréal
* La situation n’est pas sous contrôle et est ‘’inquiétante’’ dans le grand Montréal.

**Dépistage**

* La capacité de passation de tests de dépistage est maintenant de 10 000 jours
* Nouvelles catégories de professionnels autorisés à faire passer des tests de dépistage (ex. dentistes, hygiénistes dentaires)

# Divers points de presse et annonces – 8 mai

**Reprise des chantiers routiers à Montréal**

Tel que confirmé le 27 avril : Dès le 11 mai, les chantiers pourront reprendre progressivement les travaux dans la région de Montréal, à condition que les mesures de santé publique et les recommandations de la CNESST soient respectées.

**Concentration du dépistage de masse**

Les mesures seront renforcées dans la grande région de Montréal. Notamment, six autobus de la STM ont été converties en cliniques mobiles de dépistage et silleront les rues dans les prochaines semaines.

**Soutien psychologique**

14 millions seront octroyés pour bonifier les PAE destinés aux employés du réseau de la santé. Cette bonification donnera accès à 3 séances de plus par période de douze mois (vs le nombre de séances déjà prévues)

**Visites des proches-aidants dans les ressources d’hébergement**

Annulation de la mesure qui demandait aux proches-aidants d’avoir passé un test de dépistage dans les six jours précédant leur visite dans une ressource d’hébergement.

Débat autour de ce qu’est un proche-aidant ‘’significatif’’ puisque seul ceux-ci sont admis dans les établissements. Les critères fournis par le sous-ministre de la santé et des services sociaux sont les suivants : *Les proches aidants admis devront être déjà « connus du personnel et des gestionnaires pour leur implication significative auprès du résident. Par soutien significatif, on réfère aux personnes qui apportaient [avant la crise] une aide et un soutien tous les jours ou plusieurs fois par semaine ».* Cependant, ils ne font pas l’unanimité.

# Point de presse Legault – 7 mai

**Critères utilisés pour décider de déconfiner**

* R0 qui est inférieur à 1
* Nombre de lits disponibles

Actuellement, ces conditions sont rencontrées à l’extérieur du Grand Montréal. Dans le Grand Montréal, le R0 est stable et autour de 1 (à l’extérieur des CHSLD), mais pas encore inférieur. Il y a environ 1000 lits, mais pas suffisamment de personnel pour les couvrir.

**Retard des mesures de réouverture dans le Grand Montréal**

Commerces, écoles et garderies ouvriront plutôt le 25 mai, sous toute réserve. Raison principale : nombre insuffisant d’employés dans le réseau de la santé.

**Retour au travail**

Tous ceux qui ont des maladies chroniques sont priés de ne pas retourner travailler

**Masques**

Encouragements à porter le masque dans toutes les situations où le maintien d’une distance de 2 mètres est impossible ou difficile (ex. avec des enfants)

**Nouvelle prime pour employés du réseau**

* 100$ par semaine pour tout employé temps plein qui travaille en CHSLD, peu importe la profession, peu importe la région
* Prime additionnelle pour employés d’un **CHSLD avec au moins un cas de COVID-19** : prime de 100$ mentionnée ci-haut + 200$ de plus après 2 semaines consécutives à temps complet + 400$ de plus après 4 semaines à temps complet. Total possible : 1000$/mois.
* Ces mêmes mesures seront appliquées pour les employés suivants qui travaillent dans un CH désigné zone rouge de la grande région de Montréal : infirmiers, infirmiers cliniciens, infirmiers auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, préposés à l’entretien ménager, inhalothérapeute
* Des fonds seront versés aux RI, RITF et CHLSD pour qu’ils puissent appliquer ces mesures
* Tous les salariés du réseau de la santé d’une région autre que Montréal qui acceptent d’aller travailler à Montréal vont recevoir une prime de 2000$/ mois à laquelle peuvent s’ajouter les primes précédentes

**Gardiennage des enfants**

Une vidéo est en préparation par le Ministère de la Famille pour expliquer sous quelles conditions il sera sécuritaire pour les grands-parents de garder leurs petits enfants

# Point de presse Legault – 6 mai

**Mise au point CPE**

Les CPE rouvriront comme prévu, mais graduellement. Semaine prochaine, 30% de la capacité. À suivre pour la suite selon l’évolution de la situation.

**Mise au point écoles et CPE**

Il est demandé aux employés des écoles et des CPE de retourner au travail même s’ils sont âgés de 60 à 69 ans (ne s’applique pas aux gens qui auraient des problèmes de santé). On considère que si les mesures de précautions sont suivies, leur retour au travail sera sécuritaire.

On mise sur les parents pour commencer dès aujourd’hui à enseigner à leur enfant que lors du retour à l’école/CPE, il y a plusieurs règles qu’il sera important de suivre (2 mètres, tousser dans son coude, lavage de mains, etc.)

**Centres de détention**

Des sorties pour raisons médicales seront accordées à certaines catégories de détenus : ceux à qui il reste moins de 30 jours de détention, ceux qui ont commis des délits mineur, détenues enceintes. Ces permissions seront accordées par les directeurs d’établissements.

**Précisions sur le point de presse d’hier**

Les commerces essentiels ne seront pas obligés de réserver des plages-horaires aux personnes de 70+, tout comme les personnes de 70+ ne sont obligées de magasiner seulement pendant ces plages-horaires.

Visite des proches-aidants en milieu d’hébergement : les proches devront être dépistés s’ils vont visiter un secteur ‘’zone froide’’, mais pas s’ils vont visiter un secteur ‘’zone chaude’’.

**Autres**

Investissement de 31 M$ en santé mentale. Les données scientifiques montrent que le pic de détresse psychologique est toujours atteint des semaines après le pic de la pandémie.

Annonces concernant les secteurs touristique, culturel, sportif et plein air à venir dans les prochaines semaines. Les mesures sont en préparation.

# Point de presse Legault – 5 mai

**Dès maintenant** : les résidents des RPA peuvent sortir dehors sans supervision et rencontrer leurs proches

**Dès le 11 mai :** tout proche-aidant ‘’significatif’’ peut s’occuper d’un proche hébergé dans une ressource, peu importe le type de résidence. Si un établissement veut refuser l’accès aux proches, il doit obtenir autorisation du MSSS.

Proches-aidants devront respecter les mesures de PCI en place dans les établissements (variables selon les établissements) : garder 2 mètres, hygiène des mains, couvre-visage, possibilité de rencontrer les résidents à l’extérieur, possibilités de plages-horaires de visite pour que les familles ne rencontrent pas tous en même temps un résident à l’extérieur, tenue d’un registre des visiteurs (pour retracer si éventuelle éclosion)

À clarifier : ces mesures s’appliquent-elles dans les établissements où il y a des cas de COVID? Ce n’est pas clair, même dans la transcription.

Levée de l’interdiction de visites dans les milieux de soins palliatifs.

Applicable partout au Québec.

**Dès le 11 mai:** Il y aura des périodes spécifiques réservées aux aînés dans les commerces essentiels.

# Point de presse Legault – 4 mai

La réouverture des magasins du Grand Montréal est repoussée au 18 mai, au lieu du 11.

# Point de presse Legault – 1er mai

**Nouveau plan diagnostique pour la province :**  
(1) Augmentation du nombre de tests par jour. Objectif 14 000/jour, soit 100 000/semaine  
(2) Une réserve de 1000 tests sera gardée en réserve si du dépistage de masse doit rapidement être réalisé au même endroit (ex. éclosion dans une école ou une usine).  
(3) Répartition des tests/région : pas en fonction de la population, mais en fonction du ratio population/cas  
(4) Modifier les méthodes de prélèvement pour diminuer les besoins en ressources humaines et matérielles

**Procédure de dépistage massif**

* Dès le 4 mai, nouvelle ligne téléphonique dédiée aux gens présentant des symptômes COVID-19.
* Seront référés à un CDD (centre désigné dépistage) ou à un CDÉ (centre désigné évaluation)
* Obtiendront une plage horaire de rendez-vous dans un CDD dans les 24h, OU
* Si plage horaire non disponible, rendez-vous sera donné dans un CDÉ
* La population est classée par catégories pour les tests de dépistage :
  + 1 : Personne symptomatique hospitalisée OU nécessitant des soins réguliers en milieu hospitalier (but du dépistage : éviter introduction du virus dans les hôpitaux)
  + 2 : Professionnels de la santé symptomatiques – surtout si leur absence entraîne bris de service
  + 3 : Professionnels de la santé des CHSLD et autres lieux d’hébergement – si un cas est déclaré dans l’établissement
  + 4 : Personnes symptomatiques de la population générale
  + 5 : Premiers répondants ou travailleurs de la santé publique
  + 6 : Contacts des cas confirmés

# Point de presse Legault – 30 avril

L’état d’urgence sanitaire est prolongé jusqu’au 6 mai.

# Point de presse Legault – 29 avril

Dates de réouverture des régions, sous toute réserve que la situation demeure stable :

* 4 mai : Laurentides, Lanaudière, Chaudière-Appalaches, ville de Rouyn-Noranda
* 11 mai : Outaouais (sauf Gatineau), Abitibi-Témiscamingue, ville de La Tuque, Saguenay-Lac-Saint-Jean
* 18 mai : Bas-Saint-Lareunt, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Charlevoix, Côte-Nord
* Date à déterminer : ville de Gatineau, Nord-du-Québec, **Nunavik**, Eeyou-Istchee, Minganie (Basse-Côte-Nord)

# Point de presse Legault – 28 avril

**Réouverture de certaines entreprises en mai :**

(1) Magasins qui ne sont pas dans les centres d’achats OU qui sont dans un centre d’achats, mais qui ont leurs propres portes extérieures :

* 4 mai (partout sauf Montréal métropolitain)
* 11 mai (Montréal métropolitain)
* Commerces qui demeurent fermés : centres d’achats, salles à manger des restaurants, boutiques de soins personnels, lieux de diffusion, commerces des secteurs culturel et touristique
* Les mesures de protection nécessaires devront être mises en place pour les employés et les clients
* Renouvellement de la directive de fermer les commerces le dimanche jusqu’au 31 mai. Exceptions : pharmacies, dépanneurs et stations-services, commandes à emporter dans les restaurants et services de livraison des épiceries.

(2) Chantiers de construction en génie civil (travaux routiers, chantiers pour les infrastructures) :

* Réouverture 11 mai, partout.

(3) Entreprises manufacturières (usines) :

* Réouverture 11 mai, partout.
* Restrictions quant au nombre d’employés pouvant être présents en même temps :
  + Entreprises de 50 employés et moins : tous les employés
  + Entreprises de plus de 50 employés : 50 employés + 50% de l’excédent. Ex. entreprise de 300 employés : 50 employés + 50% de (300-50)
  + 25 mai : levée des restrictions sur le nombre d’employés
  + Tous ceux qui peuvent faire du télétravail devront continuer de le faire

**Idée générale :** ouvrir graduellement les commerces et effectuer un suivi serré de la progression de la pandémie. Réajuster les mesures au besoin.

**Pour les entreprises** : consulter les lignes directrices sur le site web de la CNESST.

# Point de presse Trudeau – 28 avril

Conditions de succès du déconfinement : capacité de dépistage + capacité de suivi de la propagation.

Le gouvernement travaille au supplying d’EPI, qui seront nécessaires pour la réouverture. Des entreprises locales sont également mises à contribution dans la production.

# Point de presse Legault – 27 avril

**Ouverture des écoles et des services de garde** :

* 11 mai : primaire, hors-Montréal
* 19 mai : primaire, Montréal métropolitain (514 et 450)
* Il ne sera pas obligatoire d’y envoyer ses enfants
* Les enfants atteints de maladies chroniques et les enfants de parents atteints de maladies chroniques ne devraient pas retourner à l’école tout de suite
* Conditionnel au fait que la situation demeure sous contrôle dans les hôpitaux.
* Fin août : secondaire, CÉGEPs et universités

**Éléments-clés :**

(1) Notre indicateur est la situation dans les hôpitaux. Présentement, nous avons le contrôle i.e. suffisamment d’installations et d’employés par rapport au nombre de patients COVID-19 nécessitant une hospitalisation. La situation sera suivie quotidiennement et les mesures de confinement peuvent être réinstaurées n’importe quand.

(2) Aucune donnée ne permet d’affirmer pour l’instant que les personnes ayant contracté le virus sont immunisées par la suite. La prémisse du plan de déconfinement n’est donc pas l’immunité collective (bien qu’on la souhaite), mais le bien-être social.

(3) Des personnes pourraient penser que la levée de certaines mesures signifie un assouplissement général des mesures. Le succès des mesures de déconfinement repose notamment sur la capacité de la population à suivre le rythme auquel elles sont levées. Il est crucial que tous respectent les mesures tant qu’elles sont en place, sinon il y a de fortes chances que le confinement doive être repris depuis le début.

**Cinq raisons pour justifier la réouverture des écoles primaires et des services de garde :**

(1) S’assurer du bien-être des enfants en situation de difficulté d’apprentissage. Leur parcours ne doit pas être interrompu trop longtemps.

(2) Les symptômes de COVID-19 sont généralement bénins chez les enfants. De plus, les parents d’enfants d’âge préscolaire et primaire sont plus jeunes, en moyenne, et la population plus jeune est moins à risque de complications.

(3) La capacité de prise en charge des hôpitaux est sous contrôle. Ils auraient la capacité présentement d’accueillir des enfants atteints de la COVID, leurs parents ou des enseignants.

(4) La santé publique approuve la réouverture dans ces conditions. Elle se base sur les données scientifiques disponibles.

(5) La vie doit continuer. On ne peut pas demeurer confinés jusqu’à la mise au point d’un vaccin car les délais minimaux sont de 12 à 18 mois.

**Raisons de retarder l’ouverture des écoles secondaires, CÉGEPs et universités :**

(1) Importance de déconfiner la population de façon très graduelle.

(2) Il est plus facile pour les étudiants plus âgés de suivre des cours à distance.

(3) Les étudiants plus âgés utilisent davantage les transports en commun. On veut continuer à limiter le nombre d’usagers des transports en commun pour l’instant.

**Demain :**

Plan très graduel de réouverture des entreprises.

**Questions des journalistes :**

(1) Justin Trudeau a mentionné qu’on ne peut pas se fier au principe d’immunité collective et qu’il faut être très prudents pour le déconfinement. Votre plan n’est-il pas en contradiction?

*Le fédéral et les provinces travaillent ensemble pour déterminer des principes qui pourront guider le déconfinement, tels que la réouverture graduelle des différents milieux et le contrôle de la capacité de prise en charge des hôpitaux. La prudence et l’ouverture graduelle sont des mots d’ordre du fédéral et du provincial.*

(2) Une augmentation de nombre de tests de dépistage fait partie du plan de déconfinement, mais apparemment nous manquons de matériel. Comment allons-nous augmenter le nombre de tests de dépistage?

*Nous pourrons bientôt monter à 15 000 tests de dépistage/jour, et bientôt plus.*

(3) Quelles seront les mesures prises dans les salles de classe pour limiter les contacts?

*Nous visons un maximum de 15 étudiants par classe. Possibilité pour l’instant d’utiliser les classes du secondaire.*

(4) Il ne faut pas interpréter la réouverture comme étant la fin des mesures. Pouvez-vous confirmer que tout rassemblement demeure interdit?

*Oui, jusqu’à nouvel ordre, même pour deux personnes, si elles ne sont pas du même foyer.*

(5) Qu’arrivera-t-il si des cas sont confirmés dans une école?

*Toutes les mesures préventives seront appliquées. Par exemple, une classe pourrait être fermée, du dépistage de masse dans l’école pourrait avoir lieu, etc. Les protocoles seront suivis.*

(6) La pénurie de profs qu’on connaissait avant la crise risque de s’aggraver si des profs sont atteints de la COVID. Comment allez-vous gérer?

*Nous sommes actuellement en démarches auprès des étudiants en enseignement dans les universités, au cas où nous aurions besoin de leur renfort.*

# Point de presse Justin Trudeau – 11h – 27 avril

Déconfinement = compétence provinciale

Fédéral : recommandations/lignes directrices aux provinces qui ont été **travaillées en collabo féd+prov**: Capacité de dépistage suffisante pour rouvrir écn, conditions précises pour différents secteurs. Mais fédéral ne peut pas imposer mesures.

Groupe de travail canadien basé à Mtl pour étudier la question de l’immunité & immunité collective. No data available yet on immunity & its duration.